Consultation informelle des directeurs des pêches

et autres réunions liées au domaine marin

Siège de la CPS, Nouvelle-Calédonie

4–15 Juin 2012



(Note: Les documents en français remplacent les documents en anglais dès qu'ils ont été traduits.)

Consultation informelle des directeurs des pêches (Lundi 4 juin 2012)

Présentations

faites lors de la Consultation informelle des Directeurs des pêches



Rapport

de la Consultation informelle des Directeurs des pêches



Documents infomels

Agenda provisoire



Liste des participants



Documents de travail

| Mis | à | jour | Lundi, | 11 | Février | 2013 | 17:51 |
|-----|---|------|--------|----|---------|------|-------|
|-----|---|------|--------|----|---------|------|-------|

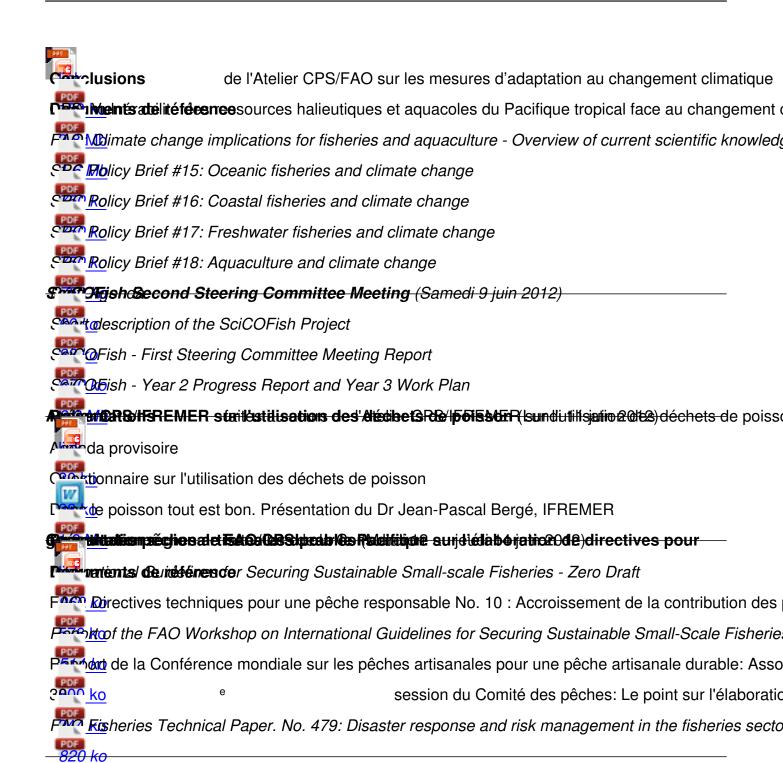
| DT 1 - | Évaluation interne du Plan stratégique 2010–2013 de la |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 148 ko | |
| DT 2 - Proposition pour une démarche régional | le d'amélioration de la gestion des pêcheries d'holothurie |
| DT 3 - Accroitre la participation des Océaniens | à l'évaluation des stocks océaniques |
| 222 ko | |

Rapport annuel 2011 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME)



Atelier CPS/FAO sur les mesures d'adaptation au changement climatique jugées prioritaires dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture (Mardi 5 à vendredi 8 juin 2012)

Présentations faites lors de l'Atelier CPS/FAO sur les mesures d'adaptation au changement cl



Informations relatives à la Conférence des Directeurs des pêches de la CPS

La Conférence des directeurs des pêches de la CPS est un des rouages du mécanisme de gouvernance de l'organisation. Les principaux organes directeurs que sont la Conférence de la Communauté du Pacifique (qui se tient tous les deux ans) et le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) (qui se réunit chaque année) sont les instances suprêmes de l'organisation ; ils en fixent les orientations stratégiques, arrêtent son programme de travail et son budget. La CPS est la plus grande organisation de la région et son programme

de travail couvre un certain nombre de domaines d'intervention. Le CRGA reçoit donc les avis de plusieurs organes spécialisés dans tel ou tel secteur, notamment ceux de la Conférence des directeurs des pêches.

La Conférence des directeurs des pêches couvre les deux programmes des pêches de la CPS, à savoir le Programme Pêche côtière et le Programme Pêche hauturière. Depuis toujours, une place particulière y est accordée aux interventions du Programme Pêche côtière car les travaux du Programme Pêche hauturière sont également orientés par les débats de plusieurs autres instances ou mécanismes régionaux auxquels participent les pays membres de la CPS, notamment le Comité scientifique de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et le Comité des pêches du Forum des Îles du Pacifique. Néanmoins, la Conférence des directeurs des pêches reste le canal par lequel toute recommandation officielle et consensuelle émise par les spécialistes des pêches des pays membres de la CPS parvient au CRGA, organe qui arrête l'ensemble du programme de travail, y compris pour le Programme Pêche hauturière et le Programme Pêche côtière.

La Conférence des directeurs des pêches demeure aussi la seule occasion qu'ont les responsables du secteur des pêches des îles du Pacifique d'examiner ensemble la situation générale et les problèmes de la pêche locale et récifale, et de donner leurs précieux avis aux responsables du Programme Pêche côtière. Ces derniers organisent, certes, des réunions d'experts de temps à autre, à l'instar de ce qui s'est fait récemment pour la gestion des pêches côtières et l'aquaculture, mais il s'agit dans ce cas d'examiner des sujets précis et ces réunions n'ont pas lieu à intervalles réguliers. La Conférence des directeurs des pêches a, quant à elle, vocation à couvrir l'ensemble des sphères d'intervention des services des pêches des États et Territoires. Les participants peuvent même se pencher sur des questions qui ne relèvent pas du programme de travail actuel de la CPS. Cette vision globale du secteur des pêches est cruciale pour une planification à long terme ; elle est, en outre, extrêmement utile aux autres institutions, aux ONG présentes dans la région et aux bailleurs de fonds qui s'intéressent aux problèmes des pays et à ceux de la région.